



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024002

Domaine : 7.1.2

Date de convocation : 29 mars 2024

Date de l'affichage : 29 mars 2024

Date d'affichage de la délibération : 5 avril 2024

Objet : 02 – Vote du budget primitif 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Evelyne DEL PRETE a donné pouvoir à Madame Marie-Madeleine COLLOT
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO

Absente : Madame Sylvie MORELLE

Madame Tatjana PUSKAS a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 27
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Audrey JESPAS, Adjointe au Maire chargée des Finances et de la Tarification,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU le Règlement budgétaire et financier adopté par délibération lors du Conseil municipal du 21 décembre 2023,

Accuse de réception en préfecture
095-219502184-20240404-2024002-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

VU le Débat d'Orientation Budgétaire ayant eu lieu le 29 février 2024,

VU le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 et son rapport de présentation, transmis aux membres du Conseil municipal, le 22 mars 2024, soit 12 jours avant le vote du budget primitif, conformément à l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Finances et tarification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2024 – Budget Principal – par nature, dont les crédits alloués s'équilibrent en dépenses et en recettes pour l'une et l'autre des sections du budget aux montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 23 498 949 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT : 5 067 669 euros

TOTAL 28 566 618 euros

AUTORISE Monsieur le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et des chapitres d'ordre, dans les limites de 7.5% des dépenses réelles de la section.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A LA MAJORITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France